

## ABONNEMENT

Saumur	
En un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

## POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annonces,	la ligne.....	20
Réclames,	—	30
Faits divers	—	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 10 AOUT

## Influences maçonniques

Il y a peu de semaines, nous avions à parler d'un ouvrage fort intéressant où M. Copin-Albancelli montrait, chiffres en mains, la disproportion énorme qui existe entre le nombre des affiliés aux Loges maçonniques françaises et l'influence qu'ils exercent au Parlement.

Comment se fait-il qu'une minorité infime de 24,000 maçons compte, à la Chambre par exemple, 157 députés, ce qui donne un député sur 160 francs-maçons, alors que les électeurs ordinaires doivent être 22,000 pour avoir le droit d'être représentés au Palais-Bourbon? D'où il suit que les adeptes de la maçonnerie se trouvent être, sous le rapport électoral, cent trente-sept fois plus favorisés et plus puissants que les électeurs libres d'engagements à l'égard de la secte.

Nous n'avions, à cette place, étudié qu'au point de vue parlementaire l'influence tyrannique, l'incroyable despotisme de la maçonnerie. Mais, à chaque instant, se produisent des faits qui montrent que ce n'est pas seulement sous le rapport électoral que la secte maçonnique jouit de privilèges spéciaux et d'une trop incontestable influence.

Ici, l'on pourrait donner comme insuffisante explication que les Loges sont autant de Comités électoraux dont la permanence constitue une force toujours prête, toujours agissante.

Nous ignorons si, devant les tribunaux, où siègent, sous le régime actuel, un grand nombre de V. V. F. qui détiennent souvent les postes les plus enviés, un franc-maçon est exactement cent trente-sept fois plus favorisé qu'un citoyen ordinaire; mais il y est vu, à coup sûr, d'un œil plus bienveillant; la balance de Thémis s'y trouve parfois remplacée par le triangle symbolique.

Voici un fait: la Loge de Madagascar doit être une bien petite Loge où ne se réunissent probablement que de bien petits F. Si minuscules qu'ils soient, ils demeurent intangibles. M<sup>re</sup> Cazet, vicaire apostolique, ayant publié une brochure contre la maçonnerie, deux Européens de la Loge exotique firent condamner le prélat pour diffamation par le seul et unique magistrat qui représente, à la résidence, la justice française. Diffamation bien extraordinaire puisque, dans sa brochure, M<sup>re</sup> Cazet ne désignait personne.

Le vicaire apostolique fit appel de ce jugement bizarre. C'est la Cour d'Aix, en Provence, qui juge les appels de Tamatave. Il y a un saut. M<sup>re</sup> Cazet, qui, tout là-bas, avait subi toutes sortes de persécutions pour avoir combattu en faveur de l'influence française, avait pleine confiance dans sa juste cause. Une Cour française ne voudrait pas entraver ses patriotiques efforts. Les Cours d'Amiens et de Lille n'avaient-elles pas jugé, dans des cas identiques, que la diffamation, à quelque point de vue qu'on se plaçât, supposait forcément une désignation personnelle?

Une douloureuse surprise lui était réservée. Ces jours derniers, le procureur général d'Aix, M. Bourgairel, en complet désaccord avec ses collègues de Lille et d'Amiens, concluait contre le vicaire apostolique, et la Cour condamnait l'évêque missionnaire à mille francs d'amende et 5,000 fr. de dommages et intérêts.

Notez que la brochure de M<sup>re</sup> Cazet n'était pas une attaque, mais une simple réponse à une affiche maçonnique, dont les auteurs étaient sans doute les F. Iribe et Rigaud, puisque ce sont eux qui ont porté plainte.

Nous ne savons pas, et pour cause, quels services rendent à la France les F. Iribe et Rigaud; ce que nous savons, c'est que, depuis quarante années, les services rendus par M<sup>re</sup> Cazet sont innombrables; c'est qu'avec une

subvention dérisoire de 20,000 fr., la mission de Madagascar entretient là-bas un évêque, 48 prêtres, 38 frères de la doctrine chrétienne et qu'elle a formé près de 600 instituteurs malgaches, et qu'elle a répandu, partout, autant qu'il était en son pouvoir, le nom et l'amour de la France.

Peu importe à la maçonnerie: elle triomphe alors que M<sup>re</sup> Cazet est réduit à l'impuissance.

Un évêque a soutenu naguère cette thèse que la France n'est pas en République, mais en Franc-maçonnerie. Il serait plus juste de dire que la République et la Maçonnerie sont, en France, inséparables. La Maçonnerie travaille pour la République, qui n'a de meilleurs soutiens que les Maçons.

Leur influence s'est étendue à ce point qu'on a pu voir, cette année, la secte intervenir jusque dans des distributions de prix en province.

La Franche-Comté signale, en effet, ce fait étrange:

« A Pontarlier, où la distribution des prix a été présidée par M. Ganneval, procureur de la République près le tribunal de cette ville, le palmarès porte cette mention: « Enseignement secondaire moderne. — Prix d'honneur offert par M. le ministre de l'instruction publique, sur la demande de la loge maçonnique *Amitié-Progress* de Pontarlier, décerné, d'après le suffrage des professeurs, à l'élève Q..., de la classe de troisième. »

Quand un particulier désire, à ses frais, fonder un prix, il lui faut une autorisation ministérielle, qu'il n'obtient pas toujours, surtout s'il est suspect de cléricisme.

A Pontarlier, l'*Amitié-Progress* n'a rien déboursé, elle a simplement fait savoir à M. Bourgeois qu'elle voulait une récompense, à prendre sur les fonds du ministère; et M. Bourgeois s'est empressé de lui octroyer un prix, un prix d'honneur s'il vous plaît, qui

donnera sans doute aux *juvenes discipuli* une haute idée de l'influence maçonnique. Peut-être, après tout, n'est-il constitué que dans ce but.

Si, du collège de Pontarlier nous remontons à l'Élysée, on lira, et plusieurs journaux impriment, sans étonnement, que « si M. Carnot était franc-maçon, comme l'était son prédécesseur M. Jules Grévy, la question de sa réélection n'aurait jamais été posée. »

D'où il suit que les francs-maçons opèrent sur tous les terrains et qu'ils ne négligent aucune sorte d'influences.

Un journal modéré, effrayé de cet envahissement, demande si l'on veut faire de la secte maçonnique un quatrième pouvoir dans l'État. Il nous semble à nous que ce quatrième pouvoir commence déjà à primer en sous-main les trois autres, avec lesquels il tend de plus en plus à se confondre. GEORGES HUIILLARD.

## LES OCTROIS EN 1892

La discussion de la réforme de l'impôt des boissons, qui doit inaugurer la session d'automne à la Chambre, va soulever l'importante question de la suppression des octrois, à laquelle elle est rattachée, aussi bien par le projet du gouvernement, que par celui de la commission. En prévision de ce débat, l'administration a fait le relevé des octrois actuellement existants, de leur produit, des affectations de ce dernier, etc.; nous relevons dans ce travail quelques indications intéressantes:

Le nombre des octrois est à la date de ce jour de 4,514.

Quatre communes l'ont supprimé chez elles l'année dernière. Ce sont celles de Saverdun (Ariège), Saint-Paul-lès-Durance (Rhône), Agde (Hérault) et Jonquerettes (Vaucluse).

Dix autres communes l'avaient déjà supprimé en 1887 et 1890, tandis que cinq seulement l'ont créé dans le même intervalle.

20 Feuilleton de l'Écho Saumurois

## LE CRIME DES BRUYÈRES

PAR JEAN RIVAL

— Allons, ne nous attendrions pas, continua la comtesse. Je vais te dire de point en point ce que j'ai fait. Ma première course a été pour mon banquier où, après avoir pris les dispositions nécessaires à l'administration de notre fortune en mon absence, j'ai touché la somme dont tu parlais pour le père Lange. Il avait prévenu sa famille, m'écrivais-tu, qu'une personne viendrait lui apporter de l'argent — un héritage, je crois. La fille malade, qui se trouvait seule à la maison, a donc accepté tout naturellement le petit sac que j'ai chargé Marianne de lui remettre, sans nommer personne, disant seulement que c'était ce que le geôlier attendait. Marianne est venue me rejoindre à la gare et nous sommes arrivées ici par le train qui a précédé le tien. N'ai-je rien oublié?

— Rien, mère. Je te remercie d'avoir tout

disposé si habilement. Maintenant, il nous reste à décider ce que nous allons faire.

— Je crois que le mieux sera de passer quelques semaines dans un endroit isolé, dans quelque hameau perdu. Nous nous y tiendrons bien tranquilles, jusqu'à ce qu'on nous ait oubliés. Nous aurons alors le loisir d'arrêter nos projets pour l'avenir.

— C'est une excellente idée. Mais où irons-nous?

— Je connais un très petit village, dans les environs du lac de Zurich. Il est fort joli et peu fréquenté par les touristes. Je l'ai traversé jadis en allant voir des parents. Il m'a laissé un excellent souvenir et je puis t'y conduire sans le secours d'aucun guide.

Une demi-heure après, le train les emportait loin, toujours plus loin de la France.

Quand, se trouvant en sûreté dans la campagne, ils furent un peu revenus de leurs émotions et purent réfléchir à loisir, madame de Saint-Andret parla d'aller demander asile à sa tante, la chanoinesse de Rhinbach. Mais elle répugnait à cette idée. En ces dernières années, elle avait perdu de vue sa parente. Elle se souvenait d'elle comme d'une vieille fille sèche et arrogante qui, tombée dans la plus

extrême dévotion, manquait néanmoins de charité et d'indulgence et se retranchait en des préjugés farouches, en des idées d'un autre âge, incroyablement étroites. Comment espérer l'attendrir en arrivant chez elle après ce terrible procès? Comment la convaincre de l'innocence de Maurice, alors que les juges étaient demeurés incrédules? Elle repousserait ces parents dont le nom était à jamais flétri. Et alors que devenir? A quoi bon essayer cette nouvelle défaite, ce suprême affront?

Après mûre réflexion, la mère et le fils se décidèrent à rester dans ce lieu perdu où ils pourraient vivre ignorés. Ils avaient loué, dans le petit village, un joli et très simple chalet. Cachés sous un nom d'emprunt, ils y passèrent trois années paisibles, se reposant de leurs terreurs, se croyant à l'abri du danger.

Mais un soir, la vieille Marianne, qui leur servait à la fois de cuisinière et de femme de chambre, rentra tout effarée. En passant devant un pavillon du voisinage, elle avait aperçu une dame dont le visage ne lui était pas étranger. Rassemblant ses souvenirs, elle avait reconnu la femme d'un colonel, condisciple du général de Saint-Andret, et qui, à plusieurs reprises, était venu, avec sa famille, en visite

au château des Bruyères.

Cette nouvelle épouvanta les deux fugitifs. Qu'en arriverait-il si leurs anciens amis les apercevaient? s'ils allaient les trahir? Le malheur rend méfiant: on ne croit plus à la discrétion, à la loyauté de personne. La comtesse vit son fils livré de nouveau à la justice, sans espoir de salut, cette fois. Non, non, il fallait partir, chercher un asile plus retiré encore. Mais où aller? Partout, le danger pouvait être le même.

Malgré leur répugnance, ils se décidèrent à se rendre à Rhinbach. Maintenant que trois ans s'étaient passés depuis la condamnation, ils espéraient que la colère de la chanoinesse ne serait plus autant à redouter, qu'elle se serait apaisée. Dans tous les cas, elle ne dénoncerait pas son neveu, moins par pitié sans doute que pour éviter de mêler encore une fois un nom illustre à des débats judiciaires.

M<sup>re</sup> de Saint-Andret et son fils quittèrent donc furtivement, de grand matin, leur chalet, et se mirent en route pour les Grisons.

Là, une nouvelle épreuve les attendait. Au village le plus voisin du château, on leur annonça que M<sup>re</sup> de Rhinbach était morte depuis dix-huit mois et que, aucun héritier ne s'étant

Le rendement des 1,514 octrois existants s'élève à 288 millions 1/2. Sur cette somme Paris figure pour 141 millions 1/2. Les 147 millions restants se répartissent entre 1,513 villes ou communes sur lesquelles 27 ont un octroi rapportant au moins un million.

Le produit de l'octroi pour ces 27 villes est de 70 millions 1/2. Ces villes sont les suivantes par ordre d'importance du rendement: Marseille (10 millions 1/2), Lyon (10 millions), Bordeaux (6 millions), Lille, Rouen, Le Havre, Toulouse, Saint-Etienne, Nantes, Nice, Roubaix, Nancy, Toulon, Rennes, Reims, Amiens, Limoges, Grenoble, Nîmes, Tours, Brest, Versailles et Dijon.

Dijon, dont l'octroi rapporte 1 million, est la dernière ville de cette catégorie.

Presque toutes communes, grandes ou petites, affectent le produit de leurs taxes d'octroi à leur budget ordinaire. La statistique révèle, en effet, que, sur 288 millions 1/2 que rapportent les octrois, comme on l'a vu plus haut, 273 millions 1/2 sont affectés au budget ordinaire et 15 millions seulement au budget extraordinaire des communes.

## Chronique Locale

ET DE L'OUEST

### Nos fêtes hippiques

TROISIÈME JOURNÉE

Il y a bien longtemps que nous n'avions eu une réunion de courses meilleure que celle d'hier: temps couvert, mais beau terrain excellent, aucune chute, un bon nombre de chevaux engagés et surtout une assistance on ne peut plus choisie, en grande toilette de courses, d'une richesse incomparable. Nous avons retrouvé sur la pelouse le baron Le Pelletier de Glatigny, président de la Société des courses, et la baronne Le Pelletier, M. Girard-Bouvet, M. le maire de Saumur, le docteur Besnard, M. Pottier, M. Bouton-Lévêque, conseillers généraux, M. de Laulané, M. de Lavalette, le général et M<sup>me</sup> Massiet, M. de la Motte de Règes, M. et M<sup>me</sup> du Puy, le général et M<sup>me</sup> Michel, le colonel Trémaux, le marquis et la marquise de Castellane et M<sup>les</sup> de Castellane, le duc de Brissac, le baron de Ravignan, le baron de Franck, le général d'Andigné, le colonel et M<sup>me</sup> Archambault, M. et M<sup>me</sup> L. Mayaud, le baron de Rochetaillé, M. et M<sup>me</sup> Thiffoine, le comte et la comtesse de Dreux-Brézé, le marquis de Broc, le colonel de Sesmaisons, la duchesse de Chevreuse, la comtesse de Lassat, le comte de Laistre, le comte de la Boullaye, la comtesse Armand, M<sup>me</sup> de Colbert, M<sup>me</sup> Auvity, M. et M<sup>me</sup> Lambert, etc. Toute cette belle assistance donnait à la prairie de Varrains un aspect

imposant et beau qui n'avait rien à envier aux hippodromes les mieux fréquentés de Paris.

Comme dimanche, M. Gendron était chargé du pesage pour les courses civiles et M. de Mareuil pour les courses militaires. M. de Montjou donnait le signal du départ.

Voici les résultats des courses:

Les 3,000 francs offerts par la Société d'Encouragement ont été pour *Joueur de Flûte*, à M. Delâtre, que montait Kearny, battant d'une longueur *Zodiaque*, à M. Lupin, monté par Wodley; est arrivé troisième *Gouvernement*, à M. l'Hoste, monté par Hart.

Le prix de Saumur a été gagné plus facilement par *Roi-des-Prés*, à M. le comte de Clermont-Tonnerre, que montait Wodley. Il est arrivé au poteau trois longueurs avant *Savarin*, à M. de Mombel, que montait Green. Venaient ensuite *Le Gave* et *Buffalo-Bili*.

Le prix du Thouet pour les élèves-officiers se composait d'une trousse de toilette, d'un wipp d'honneur et d'une jumelle Flammarion.

Ces objets étaient exposés au pesage et tous les promeneurs ont pu admirer avec quel bon goût M. le président des courses et son secrétaire avaient fixé leur choix. Les objets d'art réservés aux officiers n'ont pu être exposés, n'étant point arrivés, mais on nous dit qu'ils se composent de pièces d'argenterie d'une très grande valeur.

Le premier a été M. Gabarrot, montant *Martine*, gagnant de six longueurs; le second M. Chapin, montant *Truquette*, et le troisième M. Quesneau, montant *Alliance*. *Odyssée* s'est dérobée.

Dans le steeple militaire de 2<sup>e</sup> série pour officiers, le premier prix a été décerné à *Bichonnette*, montée par M. Jauréguiberry, gagnant de deux longueurs; le second à *Orpha II*, montée par M. de Barrau de Muratel; le troisième à *Flûte*, montée par M. Lasso; *Alésia*, montée par M. Sanson, arrivée quatrième.

Nous sommes maintenant à la course la plus intéressante de la journée, le grand steeple de 4,000 mètres, dont le prix, 2,000 fr., est offert par le Conseil général et la Société des Courses.

Première, *Withe-Héliotrope*, à M. Guinebert, montée par Renan, gagné d'une demi-longueur.

Deuxième, *Céline*, à M. Andrews, montée par Wright.

Troisième, *Viviane*, à M. Aubrun, montée par Charpentier.

Quatrième, *Arista*, à M. Gaudin, montée par Welton.

Cinquième, *Eddie*, à M. le duc de Brissac, montée par M. le baron de Ravignan.

Le prix du Chemin-Vert pour les sous-maitres de manège se composait de: une garniture de cheminée pour le premier, M. de Novion, montant *Roncevaux*; un panier

de voyage au second, M. Perceval, montant *Pomme-d'Api*; une boîte à cigare au troisième, M. André, montant *Grimacière*.

La série des courses militaires prend fin par le prix de Munet, steeple de 1<sup>re</sup> série. M. de Périnelle l'a gagné facilement de 4 longueurs avec *La Galgada*. Il était suivi de *Persée*, montée par M. Féline. *Diona*, s'est dérobée; les plus grandes espérances étaient fondées sur elle, à cause de la grande renommée équestre de M. Morgon, qui la montait.

Le prix de consolation a réuni deux partants à réclamer pour 3,000 fr. Le programme ne portait ces réclamations qu'à 2,000 fr., mais le bulletin officiel a publié dans son n<sup>o</sup> 13 une note portant ce chiffre à 3,000.

Le comte de la Boullaye a réclaté son cheval gagnant, *Turlututu*, monté par M. Devouges, pour 3,500 francs. *Bannière*, à M. de Contades, montée par M. Féline, est arrivée seconde.

Le pari mutuel a donné les résultats suivants:

1 <sup>re</sup> course, unifiés à 5 fr., payés	45
2 <sup>e</sup> course, — — —	9.50
3 <sup>e</sup> course, — — —	9
4 <sup>e</sup> course, — — —	49
5 <sup>e</sup> course, — — —	11.50
6 <sup>e</sup> course, — — —	64
7 <sup>e</sup> course, — — —	16.50
8 <sup>e</sup> course, — — —	10.50

Le retour a été un nouveau triomphe pour les éclatantes toilettes qui ont pu se montrer dans toute leur splendeur. Mais il était temps: à peine les dernières voitures étaient-elles arrivées en ville que la pluie s'est mise à tomber avec abondance, compromettant le concert de la *Musique Municipale* et surtout le feu d'artifice.

Les municipaux ont pu faire entendre tous les morceaux du programme, mais le feu d'artifice a été absolument nul; aucune pièce n'a pu prendre feu.

Seuls les fusées et le bouquet, les bombes et les marrons qui n'avaient point mouillé ont sillonné les airs.

Comme corollaire des courses de Saumur, nous allons avoir dimanche prochain des courses à Longué, courses au trot et au galop. Nous avons déjà les meilleures nouvelles pour la réussite de cette journée.

#### ÉLÈVES-OFFICIERS DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Par décret du 7 août 1892, les sous-officiers élèves-officiers de l'École de cavalerie dont les noms suivent ont été nommés au grade de sous-lieutenant:

M. d'Hautpoul, du 3<sup>e</sup> régiment de dragons. — Est affecté au 11<sup>e</sup> régiment de cuirassiers.

M. de Guirard de Montarnal, du 2<sup>e</sup> régiment de hussards. — Est affecté au 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs.

M. de Sinéty, du 3<sup>e</sup> régiment de chasseurs

d'Afrique. — Est affecté au 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs d'Afrique.

#### BATEAUX-MOUCHE

##### Grande excursion de Tours à Nantes

Les dimanche 14 et lundi 15 août, le bateau à vapeur *Ville de Tours* fera une grande excursion de Tours à Nantes, avec escale à Saumur et à Angers.

ALLER. — Dimanche 14 août: départ de Tours, à 7 heures du matin; escale à Saumur, vers midi; arrivée à Angers, vers 3 heures du soir. — Lundi 15 août: départ d'Angers, à 7 heures du matin; arrivée à Nantes, vers midi.

RETOUR. — La *Ville de Tours* repartira de Nantes, le mercredi 17 août, à 7 heures du matin.

#### PRIX DES BILLETS

Aller: de Tours à Angers, 6 fr. 50 en première, 5 fr. 50 en seconde; d'Angers à Nantes, 5 fr. en première, 4 fr. en seconde; de Tours à Nantes, 10 fr. 50 en première, 9 fr. 50 en seconde.

Retour. — De Nantes à Tours, les prix ci-dessus seront diminués de moitié.

Le restaurant de la *Ville de Tours* sera mis à la disposition des voyageurs qui désireraient prendre leur repas à bord. Déjeuner, 2 fr. 50 et 3 fr.

#### État civil de la ville de Saumur

##### NAISSANCES

Le 6 août. — Albert-Auguste Bigot, rue Notre-Dame.

Le 9. — René-Louis Leroy, place Maupas-sant.

##### DÉCÈS

Le 5 août. — Louis Achard, 4 mois, rue de la Visitation.

Le 7. — Clémentine Haudebault, journalière, 62 ans, épouse de Clément Tessier, à l'Hôpital.

Le 9. — Clément-Théophile Choquet, 2 mois, rue des Capucins.

#### LA MUSIQUE DE RESTIGNÉ

Au concours de Saint-Servan (Ille-et-Vilaine), la musique de Restigné (Indre-et-Loire), vient d'obtenir les prix suivants:

2<sup>e</sup> Prix d'exécution, médaille vermeil.

2<sup>e</sup> Prix de soli, médaille vermeil.

2<sup>e</sup> Prix à vue, médaille vermeil.

Avec félicitations du jury pour le chef.

Nous nous associons au jury de Saint-Servan pour féliciter M. Jacob, notre compatriote, de son intelligente direction.

SAINT-LAMBERT-DES-LEVÉES. — Vol d'oignons. — Dans la nuit de vendredi à samedi, des maraudeurs ont dérobé à un jardinier de cette commune environ 150 kil. d'oignons.

En introduisant leurs légumes en ville, les voleurs ont été pincés par les employés d'octroi qui les ont remis en liberté après avoir soigneusement pris leurs noms et leur adresse: mais quand les agents de police ont fait leur enquête dans le quartier de la Basse-Île, ils n'ont trouvé personne: les amateurs d'oignons, qui avaient donné de faux noms, étaient complètement inconnus.

VERRIE. — Tué par la foudre. — M. Urbain Pasquier, de Rou-Marson, moissonnait lundi avec sa femme dans la commune de Verrie.

L'orage venant à éclater, les époux Pasquier se mirent à l'abri sous un arbre, au long duquel le moissonneur appuya sa fourche. Le mari était adossé à l'arbre et la femme à deux mètres de lui, lui tournant le dos. Celle-ci, entendant du bruit derrière elle, se retourna et vit son mari tombé sur le côté droit, ne donnant plus signe de vie.

M<sup>me</sup> Pasquier n'a reçu aucune commotion et prétend n'avoir entendu qu'un petit bruit sec, lorsque la foudre a atteint le fer de la fourche, dont le manche était fendu.

PARNAY. — Suicide. — Le sieur Joubert, jardinier en cette commune, s'est suicidé samedi dernier, en se tirant un coup de fusil

présenté, le domaine venait d'être vendu au profit de l'Etat.

Ce fut un coup terrible pour la comtesse. Il était dit qu'elle serait repoussée partout. Tout se liguaient contre elle. Le désespoir s'emparait d'elle, quand, soudain, elle se rappela le passage souterrain qu'on lui avait montré dans sa jeunesse. Peut-être le nouveau propriétaire ne le connaissait-il pas; peut-être la tour était-elle encore assez habitable pour qu'on pût s'y réfugier, pour quelque temps du moins, en attendant mieux. Ayant sur ce château des droits qu'elle n'osait revendiquer, M<sup>me</sup> de Saint-Andret ne se faisait point scrupule d'y chercher un abri pour elle et son fils; elle s'inquiétait seulement de savoir si le mystérieux couloir était encore praticable, et si la tour était habitée.

Elle retrouva sans sans trop de peine la grotte où aboutissait le passage. Pendant la nuit, accompagnée de Maurice et munie d'une lanterne sourde, elle y pénétra. Elle trouva l'escalier dérobé aussi solide que jadis, mais encombré de plâtras tombés du mur. Cet état de décrépitude témoignait que depuis longtemps personne n'y avait passé.

Se frayant un chemin, ils montèrent, euhardis par le silence qui régnait autour d'eux. Les

chambres, garnies de tous leurs meubles, comme par le passé, devaient être abandonnées, à en juger par l'épaisse couche de poussière, les nombreuses toiles d'araignées qu'on y voyait et la forte odeur de moisissure et de renfermé qui s'en dégagait.

Après s'être assurés qu'il n'y avait aucune porte de communication avec l'intérieur du château, ils se décidèrent à se tenir cachés là, pensant que personne ne pourrait les y découvrir.

Ils prirent toutes leurs précautions pour n'être pas aperçus, ne sortant qu'à la nuit, lorsqu'ils voulaient prendre l'air, et choisissant les chemins les plus déserts de la montagne.

La vieille Marianne, logée au village, venait chaque jour leur apporter ce dont ils avaient besoin, et vaquait aux soins du ménage.

La grotte où accédait le couloir se trouvait d'ailleurs dans une partie de la forêt où personne ne passait; elle était loin de tout sentier et masquée par des taillis. La vieille chanoinesse et ses domestiques n'en avaient, paraît-il, jamais parlé à qui que ce fût, car Marianne, s'étant renseignée adroitement dans les environs, acquit la certitude que tout le monde ignorait ce secret.

M<sup>me</sup> de Saint-Andret et son fils croyaient donc avoir découvert enfin un asile définitif où ils ne seraient plus inquiétés. Ils y menèrent une vie régulière et laborieuse. Maurice, ayant mis la main, dans la bibliothèque de M<sup>me</sup> de Rhinbach, sur des documents curieux, entreprit d'écrire une histoire du canton des Grisons et, en particulier, des comtes de Rhinbach qui y étaient sans cesse mêlés. Le jeune homme réussissait donc à vaincre l'ennui. Sa mère l'aidait souvent dans ses recherches. Ils vécurent ainsi dans une paisible tranquillité jusqu'au soir où, entendant soudain un grincement étrange, Maurice se retourna et se vit en présence de Rosemonde stupéfaite.

(A suivre.)

#### CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 7 Août 1892

Versements de 72 déposants (12 nouveaux), 30,074 fr. 25.

Remboursements, 29,366 fr. 27.

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

dans la bouche, au moment où il se préparait à se rendre au marché de Saumur pour vendre ses légumes.

Au bruit de la détonation, M<sup>me</sup> Joubert accourut et trouva son mari, dans une chambre donnant sur la cour, étendu sur le dos, son fusil à la main.

On suppose qu'après s'être introduit le corps dans la bouche, il a pressé la gâchette avec son pied. La mort a été instantanée.

Il paraît que l'idée de suicide hantait depuis longtemps Joubert, qui, souffrant d'une maladie interne, avait, l'hiver dernier, proposé à sa femme de s'asphyxier ensemble avec du charbon, proposition que M<sup>me</sup> Joubert avait, comme de juste, déclinée.

## HYGIÈNE DU PAYSAN

### LA BOISSON

**Généralités.** — Tout le monde sait que le corps humain renferme du liquide et que notre chair en est imprégnée et gonflée; mais on peut ignorer que l'élément liquide domine dans notre corps à tel point qu'un homme renferme 63 0/0 de son poids d'eau.

Or, la transpiration, la respiration, l'urine, etc., nous font perdre de l'eau continuellement, et cette déperdition équivaut à 2 kilog. et demi par vingt-quatre heures pour un homme de 60 kilog.

Chacun a vu en été, par les grandes sécheresses, l'herbe se flétrir, les tiges se pencher, les feuilles se dessécher et la plante périr, faute de quelques gouttes de pluie; eh bien ! il se passerait quelque d'analogie pour nous, si nous ne remplacions pas les pertes que nous faisons en liquides.

Heureusement, un vif besoin, la soif, nous avertit quand il est temps de nous incorporer de l'eau, et nous pousse impérieusement à apaiser cette pénible sensation en prenant des boissons. On divise généralement les boissons en :

Boissons aqueuses qui comprennent l'eau pure;

Boissons fermentées qui sont le vin, le cidre, le poiré, la bière;

Boissons distillées ou alcooliques qui sont l'eau-de-vie et les liqueurs;

Boissons acides qui sont le suc exprimé de certains fruits, pur ou étendu d'eau;

Boissons aromatiques que l'on prépare avec différentes plantes; de ce nombre sont les tisanes, le café, le chocolat.

En dehors de l'action particulière à chaque boisson, on peut dire, en général, que toutes les boissons doivent être prises suivant le besoin et jamais d'une manière excessive; autrement, il survient des indigestions, de la diarrhée, etc.

En second lieu, il est bon de savoir que les accidents les plus sérieux peuvent résulter du fait de boire des boissons froides, quelle que soit leur nature, lorsque le corps est échauffé et en sueur, particulièrement pendant les grandes chaleurs de l'été, surtout lorsque l'estomac est vide.

Il ne faut jamais céder à la tentation de boire avant que la chaleur du corps se soit modérée, on, alors, boire par petites gorgées, et conserver le liquide dans sa bouche avant de l'avaler.

**L'eau.** — L'eau doit tout d'abord attirer l'attention non seulement parce que, prise pure, elle constitue la boisson habituelle d'un grand nombre, mais aussi parce qu'elle sert de base à divers breuvages: piquette, rapé, corné, etc., parce qu'elle entre dans la composition de certains aliments comme la soupe, enfin, parce qu'elle sert à la préparation de certains autres (cuisson des légumes, des viandes, etc.).

Les principales eaux que la nature a mises à la disposition de l'homme sont: l'eau de pluie et l'eau de neige, l'eau des cours d'eau, l'eau des étangs, mares et marais, l'eau des puits, l'eau de source.

Toute eau, pour être potable, doit remplir certaines conditions.

D'abord, elle doit contenir une certaine quantité d'air (28 à 30 centimètres cubes par litre). On ne sait pas très bien le pourquoi de l'utilité de l'air dissous dans l'eau: mais il n'en est pas moins certain que toute eau qui ne renferme pas d'air est désagréable à boire et difficile à digérer.

Quand on fait chauffer de l'eau dans une terrine, on voit, bien avant que le liquide ne se mette à bouillir, des bulles d'air se dégager. C'est là une manière de vérifier si l'eau qu'on emploie est aérée ou non.

L'eau potable doit, de plus, contenir certains sels en certaines proportions (particulièrement des sels de chaux en quantité moindre de 50 centigrammes par litre; une bonne eau contient de 15 à 20 centigrammes de sulfate de chaux), et ne pas en renfermer certains autres.

Dans la pratique, il suffit de savoir qu'il faut rejeter autant que possible, comme boisson aussi bien que pour les usages domestiques, toute eau qui présente la propriété de former des grumeaux nombreux avec le savon, et de durcir les légumes, ou bien qui se trouble d'une manière sensible quand on la fait bouillir.

L'eau potable doit de plus être fraîche, c'est-à-dire avoir entre 7 et 11 degrés. Au dessous de 5 degrés, l'eau n'est pas fraîche, mais froide, et d'un emploi dangereux.

Au dessus de 15 degrés, elle est tiède et dispose à vomir.

L'eau doit être limpide, transparente, ne pas avoir de saveur spéciale, ni d'odeur particulière, même après plusieurs jours de repos.

Enfin, l'eau potable ne doit pas contenir de substances d'origine animale ou végétale. Ces substances sont ordinairement des immondices, des produits en putréfaction, des impuretés provenant de fumiers, etc. L'usage d'une eau semblable peut produire les accidents les plus graves.

En énumérant les différentes eaux suivant leur provenance, je n'ai pas parlé de l'eau de mer, parce qu'elle est absolument impropre à la boisson et mauvaise pour les nettoyages.

**Eaux de pluies et de neige.** — L'eau de pluie et de neige peut servir à l'alimentation; elle est assez aérée, mais elle ne contient pas de ces sels qui rendent la digestion de l'eau facile et lui communiquent un goût agréable. On ne l'emploie que dans les endroits où il n'existe pas d'eau de source ou de puits.

Le plus souvent, on recueille dans des citernes la pluie qui tombe sur les toits. Il faut dans ce cas s'arranger de manière à ne pas laisser arriver aux citernes les premières portions de la pluie qui ont entraîné les poussières et les malpropétés telles que les fientes d'oiseaux qui se trouvent sur les toits.

L'eau des citernes bien construites est très bonne comme boisson; cependant, à l'époque des grandes sécheresses, elle peut devenir bourbeuse et fétide; il faut alors vider les citernes et les nettoyer complètement.

**Eau des cours d'eau.** — L'eau des fleuves, ruisseaux, rivières, est bonne pour les usages domestiques mais presque toujours impropre à la boisson. Les cours d'eau qui traversent les villes sont des égouts où l'on rencontre toutes les immondices, et que corrompent encore les industries établies sur leurs bords.

**Eau des étangs, mares, etc.** — L'eau des étangs, des marais, des mares est très malsaine. Elle est toujours lourde et indigeste; elle baigne un grand nombre de plantes; des insectes, des reptiles y vivent, y déposent leurs œufs, y meurent et s'y putréfient.

L'emploi d'une pareille eau est très dangereux et le principe de certaines fièvres s'y trouve contenu. Si l'on était absolument obligé de se servir d'eau de mare, il faudrait d'abord la faire bouillir pendant une heure, puis, après l'avoir laissée refroidir, la battre énergiquement afin de l'aérer.

**Eau de puits.** — L'eau des puits serait d'assez bonne qualité; malheureusement, pour diminuer le creusage et la fatigue de tirer l'eau, on les construit en contrebas et ordinairement le plus près possible des habita-

tions, ce qui est une cause de souillure par suite d'infiltrations. Dans les campagnes, il arrive trop souvent que l'on établisse un puits près du fumier ou des étables; l'urine et le purin finissent peu à peu par pénétrer dans le puits, et l'usage d'une eau ainsi souillée détermine souvent des maladies mortelles. Le choléra et surtout la fièvre typhoïde n'ont souvent pas d'autres causes.

Pour s'assurer que l'eau d'un puits est altérée, il faut la faire évaporer en la faisant bouillir. On constate alors une odeur qui ressemble à celle du purin.

Une autre cause d'altération de l'eau des puits est la proximité des cimetières.

**Eau de source.** — La meilleure eau que l'on puisse employer est l'eau de source. Elle est ordinairement limpide et de bon goût, transparente, suffisamment aérée; elle a presque toujours la même température, et ne renferme pas de germes de maladies.

Quelle que soit l'origine d'une eau de boisson, si l'on doute de sa bonne qualité, il faut la faire bouillir. La température de 100 degrés détruit tous les germes de maladies.

En temps d'épidémie, il faut toujours considérer comme suspecte toute eau de la pureté de laquelle on n'est pas positivement sûr.

Un autre système excellent pour purifier l'eau, c'est la **filtration**.

Il est toujours facile de construire soi-même, et à peu de frais, un filtre très simple et à la portée de tout le monde.

Le procédé de M. A. Chevalier permet d'avoir d'assez grandes quantités d'eau purifiée.

« A l'intérieur d'une futaille et vers le quart de sa hauteur, on fixe un fond percé de trous. On remplit alors la barrique avec une couche de sable ou de petits graviers, puis on met une bonne épaisseur de poussières de charbon. On termine ce filtre, très facile à confectionner, en le recouvrant d'une toile claire. »

Si l'on ne veut obtenir qu'une petite quantité d'eau, on construit le filtre qu'on appelle le filtre au pauvre homme.

Il consiste en un pot à fleurs ordinaire, troué par le fond comme ils le sont tous, et dans lequel on dispose une éponge grossière, qui coûte quelques centimes. On jette sur l'éponge une couche épaisse de charbon concassé de 0<sup>m</sup>25. On recouvre le charbon de gravier fin et de sable, et l'on verse par-dessus l'eau à purifier, si chargée qu'elle soit d'impuretés; elle sort de cet appareil grossier, clair et limpide. On est obligé de temps en temps de changer le charbon et de laver l'éponge.

Mais l'ébullition met mieux à l'abri de tout danger que les filtres les plus perfectionnés.

D. BORLL.

(Journal de l'Agriculture.)

## BOURSE DE PARIS

Du 9 Août 1892

3 0/0 . . . . .	99 50
3 0/0 amortissable . . . . .	99 95
4 1/2 . . . . .	105 70

## BULLETIN FINANCIER

Paris, 9 août 1892.

La Bourse est encouragée dans ses bonnes dispositions par la tenue ferme de toutes les autres places, et par une abondance d'argent, en dépôt dans les sociétés qui, en l'employant en rentes, en retirent un intérêt bien supérieur à celui qu'elles servent à leurs déposants. Aussi le 3 0/0 se rapproche du pair à 99.62, et le 4 1/2 monte à 105.75.

La Rente Italienne n'est plus qu'à 10 centimes au-dessous du cours rond de 91, qui devra être dépassé à l'occasion de la manifestation de Gènes qu'on dit fixée au 8 septembre.

L'Extérieur cote 64 1/32. La hausse du rouble contribue à la fermeté du Russe nouveau à 78.75 et de l'Orient à 68.40.

L'action de la Banque de France est en léger recul à 4,187. Le Crédit Foncier s'inscrit en nouveau progrès à 1,145. Le conseil d'administration, dans sa séance du 3 courant, a autorisé pour 4,949,000 fr. de prêts fonciers et 713,969 de prêts communaux.

La Banque de Paris s'inscrit à 657 fr. qui est un cours d'attente qui sera sûrement dépassé dès qu'on aura la certitude que les signatures ont été échangées pour l'avance de 50 millions au gouvernement espagnol.

La Société Générale a un bon courant de de-

mandes au comptant à 471.25. La progression de son chiffre d'affaires est une garantie de l'augmentation progressive de ses bénéfices.

Le Crédit Lyonnais gravite autour du cours rond de 800 fr. Les comptes créditeurs dont le chiffre accusé au dernier bilan est de 860 millions, cessent d'être un danger, car ils ont en contrepartie 550 millions environ dans le chiffre du portefeuille commercial.

Les Chemins Economiques valent 415 fr.

## NOUVELLES A LA MAIN

Fable fin de siècle :

Un jeune homme s'étant à la Bourse endetté,  
Son père contre lui se mit fort en colère,  
Et chacun lui tourna le dos. Moralité :  
On peut mécontenter tout le monde et son père.

## Dernières Nouvelles

Paris, 10 août, 12 h. 51 soir.

M. Poursat, avocat, est nommé juge suppléant à Baugé.

M. Ribot répondra demain à la note de l'Etat du Congo relative aux récents incidents.

Le ministre des affaires étrangères déclarera en principe que le gouvernement français n'est pas favorable à l'idée d'un arbitrage.

Un télégramme de Toulon annonce que trois grands incendies ont éclaté cette nuit, notamment à l'hôtel de la Croix-Blanche. Les voyageurs ont pu se sauver. Les dégâts sont purement matériels.

Ces nouveaux sinistres sont attribués à la malveillance.

HAVAS.

## Marché de Saumur du Samedi 6 Août

Froment-commerce, l'hectolitre	18	Bœuf ou vache, le kil.	1 60
id. halle (moyenne)	17 35	Veau	1 60
Méteil	14 15	Mouton	2 40
Seigle	11	Poulets la couple	4
Orge	—	Dindonneaux	11
Avoine	8 50	Canards	4
Sarrasin	12	Oies	10
Haricots blancs	22	Beurre le kilog.	2 30
Haricots rouges	20	Œufs la douzaine	85
Fèves	—	Foin, la charretée de	—
Noix	15	780 kilog.	100
Châtaignes	—	Luzeerne	100
Sel les 100 kil.	15	Paille	37
Son	13	Huile de noix, 50 kil.	130
Pommes de terre, la barrique,	40	Chanvre 1 <sup>re</sup> qualité	—
Farine, la culasse de	—	les 52 kilog.	500
157 kilog.	54	id. 2 <sup>e</sup>	—
Pain 1 <sup>re</sup> qual., le kil.	—	id. 3 <sup>e</sup>	—
id. 2 <sup>e</sup> id. 0 f. 33 33	—	Charbon de bois, les	—
id. 3 <sup>e</sup> id. 0 f. 31 88	—	100 kilog.	16
		Charbon de terre	4 50

M. Pradeau, Pharmacie Centrale, rue de la Tonnelles, 27, à Saumur, vient de s'assurer le dépôt unique, pour la région, des :

## PILULES MARTIALES

De CH. VAIDY

Pharmacien à Trentemoult (Loire-Inférieure).

Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang, telles que :

**Anémie, Chlorose, Eczéma.**

20 années de succès toujours croissants ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait.

N. B. En cas de constipation, employer en même temps les Pilules Purgatives de Ch. Vaidy.

## ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

## P. ANDRIEU

EAU DE VIE BLANCHE

Pour Fruits

Préparation spéciale faite avec des

Alcools de première qualité.

Marmande 42 degrés . . . 1.50 le litre

Montpellier 45 . . . 1.75 —

Armagnac 50 . . . 2.00 —

Verre compris.

Par quantité de 6 litres :

Bonification de 10 c. par litre.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
PAR ADJUDICATION  
Le 4 Septembre 1892, à 2 heures  
1/2, à la Motte-Bourbon,  
**UNE PROPRIÉTÉ**

Située à la Motte-Bourbon, à proximité de la Gare, appartenant à M. GOILARD,

Divisée en 3 lots, dont la désignation est indiquée dans les affiches apposées, sur les mises à prix fixées:

Pour le 1<sup>er</sup> lot, à 8,500 fr.  
Pour le 2<sup>e</sup> lot, à 7,500 fr.  
Pour le 3<sup>e</sup> lot, à 1,000 fr.  
S'adresser à M. DURAND, expert à Montreuil-Bellay, ou à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE  
**UNE MAISON**  
De Commerce

Sise à Saumur, au centre de la ville, dans le quartier le plus commerçant.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> BRAC, notaire.

**A LOUER**  
PRÉSENTÉMENT  
**MAISON**

Rue de Bordeaux, 15,

Précédemment occupée par M. le docteur Géraud, médecin major à l'Ecole de cavalerie.

Avec beau jardin bien arboré et service d'eau de Loire.

S'adresser au bureau du journal.

**Changement de Domicile**

M. GOUBIN-CHALOT, plâtrier, autrefois rue Nationale, vient de transférer son domicile rue de l'Abattoir, 47.

**A VENDRE**  
EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES  
**UN CLOS**  
D'une contenance de 70 ares  
Avec Maison, Pressoir, Pompe et Bassin.  
Situé au Pont-Fouchard.  
S'adresser à M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> COURALEAU.

**BAINS DE MER**  
**Plage de St-Gilles-sur-Vie**  
(Vendée)  
PLUSIEURS CHALETS MEUBLÉS

A Louer de 100 à 500 fr. par mois.  
S'adresser au bureau du journal, ou à M. BODIN, propriétaire à Thouars (Deux-Sèvres).

**A la Petite Jeannette**  
L. BLOUDEAU, CHEMISIER  
On demande un APPRENTI

**Changement de Domicile**  
M. REVÈCHE, matelassier, autrefois rue Saint-Nicolas, est maintenant domicilié, 10, rue du Temple.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE  
**Petite MAISON**  
Avec JARDIN bien arboré  
Contenant 500 mètres carrés environ.  
S'adresser au bureau du journal.

UNE CHIENNE D'ULM s'est adonnée dans la propriété de M. BOUTET-LADUBAY, à Moc-Baril, et est à la disposition de son propriétaire.

UN JEUNE HOMME finissant ses classes demande une place pour être groom et apprendre à être valet de chambre.  
S'adresser au bureau du journal.

**A CÉDER**  
Imprimerie typographique, située dans un chef-lieu de département du centre.

Très bonne maison. Matériel important.  
Propriété de plusieurs journaux.  
Ecrire à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, à Paris, sous les initiales C. T. R.

**VASTE SALLE**  
POUR FÊTES ET RÉUNIONS  
**MM. MAGÉ et CIVRAY, traiteurs**  
Rues des Boires, n° 6, et de la Chouetterie, n° 5,

Ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils viennent d'installer une **VASTE SALLE** à l'abri de tout voisinage gênant, entourée d'un **JARDIN** et entièrement disposée pour **NOCES, FÊTES, RÉUNIONS** de famille, etc.  
Ils loueront séparément la Salle. Le matériel pourra être loué aussi séparément, et traité pour forfait, si on le désire, dans l'une ou l'autre condition.

**A SAINTE-GENEVIÈVE**  
**Tapisseries Artistiques**  
BRODERIES

M<sup>mes</sup> NOËL & BOUIN  
SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie  
LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE et LOCATION DE MÉTIER

**ÉPICERIE PARISIENNE**  
33, Rue d'Orléans, et rue Ducier, 38.  
**IMBERT FILS**  
**Eaux-de-vie blanches pour fruits**  
Le litre : 1 fr. 50, 1 fr. 70 et 2 fr.  
Pour chaque litre on donne gratis un Noëlet  
Kirsch et Marc de Bourgogne, le litre 2 fr. et 2 fr. 50.  
Citronnade rafraîchissante et très hygiénique : le litre 3 fr. 50 ; le 1/2 litre 2 fr.  
Royal Montmorency, Cherry-Brandy français, 5 fr. 75.  
Sirops de Fantaisie, pur sucre, le litre 2 fr. 25.  
**Tous les jours, arrivages de Primeurs de choix :**  
Amandes vertes, Abricots, Pêches, Tomates, etc.  
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**CHEMINS DE FER — 1<sup>er</sup> Juillet 1892**

LIGNE DE L'ÉTAT									
PARIS — SAUMUR — BORDEAUX					BORDEAUX — SAUMUR — PARIS				
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. soir
Paris			7 55	12 50	Bordeaux			8 25	12 30
Chartres	6		9 34	10 12	Saintes			11 40	12 30
Château-du-Loir	10 13		12 20	1 58	Niort			12 45	1 35
Noyant-Méon	11 20		1 3	3 8	Thouars			1 7	2 39
Linières-Bouton	11 29		3 17	7 49	Montreuil-Bellay			2 53	5 18
Vernantes	11 43		3 30	8	Brézé-Saint-Cyr			3	5 25
Blou	11 54		3 41	8 10	Chacé-Varrains			3 5	6 14
Vivry	12 2		1 28	3 49	Nantilly (arrivée)				
SAUMUR (Orl.)					Nantilly (départ)				
(arrivée)	12 15		1 38	4 2	SAUMUR (Orl.)				
(départ)	12 20		1 44	4 14	(arrivée)				
Nantilly (arrivée)	12 28		4 22	8 41	(départ)				
SAUMUR (Etat)					SAUMUR (Orl.)				
(arrivée)	12 39		4 35	8 52	(arrivée)				
(départ)	12 25	8 31	4 11	8 32	(départ)				
Nantilly (départ)	12 32	8 37	4 23	8 43	Vivry				
Chacé-Varrains	12 38	8 47	4 29	8 49	Blou				
Brézé-Saint-Cyr	12 47	9 1	4 37	8 56	Vernantes				
Montreuil-Bellay	1 28	9 41	2 15	5 1	Linières-Bouton				
Thouars	2	10 18	2 44	5 10	Noyant-Méon				
Niort			4 30	9 1	Château-du-Loir				
Saintes			6 24	11 59	Chartres				
Bordeaux			9 56	4 22	Paris				

  

LIGNE D'ORLÉANS									
NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS									
STATIONS	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Expr. soir	Mixte soir
Nantes d.			8 25	8 52	Paris arr.	4 28	4 48	9 30	2 45
Angers d.	6 30	10 27	11 55	2 57	SAUMUR (arrivée)				
La Ménerie	7 10	10 49	12 27	3 42	SAUMUR (départ)				
Les Rosiers	7 19	10 56	12 34	3 52	Tours (arrivée)				
St-Clément	7 26	11 12	12 40	4 7	Tours (départ)				
St-Martin	7 33	11 19	12 47	4 14	Paris (arrivée)				
Saumur ar.	7 46	11 31	12 55	4 20	Paris (départ)				
— dt.	7 52	11 37	1 1	4 31					
Varennes	8 05	11 46	1 11	4 45					
Port-Boulet	8 20	11 55	1 21	5 1					
Langeais	8 59	11 55	1 50	5 46					
Tours arr.	9 42	12 33	2 25	6 35					
Paris arr.	4 28	4 48	9 30	2 45					

  

LIGNE D'ORLÉANS									
PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES									
STATIONS	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Expr. soir	Mixte soir
Paris (départ)	11 20	12 20	9 25	11 45	Nantes (arrivée)				
Tours (départ)	5 43	8 45	1 20	4 51	Nantes (départ)				
Langeais	6 21	9 30	2 10	5 46					
Port-Boulet	6 52	10 7	2 35	6 18					
Varennes	7 3	10 19	3 2	6 29					
Saumur (arrivée)	7 14	10 32	2 54	6 40					
— (départ)	7 22	10 42	3	6 49					
Saint-Martin	7 34	10 50	3 16	7 1					
Saint-Clément	7 40	11 6	3 22	7 7					
Les Rosiers	7 48	11 14	3 30	7 14					
La Ménerie	7 59	11 23	3 35	7 24					
Angers (arrivée)	8 41	11 53	3 54	8 6					
Nantes (arrivée)	11 14	12 45	5 52	1 19					

  

LIGNE D'ORLÉANS									
LA FLÈCHE A SAUMUR									
STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. matin	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. matin	Omn. soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	8 43	Saumur	7 52	11 16	4 31	8 43
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10	9 45	Port-Boulet	8 44	1 10	5 10	9 45
Bourgueil	8 54	1 20	5 20	10 32	Bourgueil	8 54	1 20	5 20	10 32